



Bussières, le 01/09/2020

Chères intervenantes, Chers intervenants,

L'heure de la rentrée a sonné ce matin...

Accueillir, reprendre notre place d'acteurs de l'animation locale, de mise en lien des habitants, de lieu de loisirs et d'apprentissage, de rencontres... Il est vrai que le démarrage de cette saison est aussi particulier que la fin de la saison dernière en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Il nous a semblé important de vous préciser la source des informations données puisqu'il n'y a pas eu d'informations spécifiques nationales pour les MJC. Nous avons « extrait » dans différents documents, ce qui nous concerne pour le compiler dans la feuille jointe à ce courrier nommée « Informations sur la reprise des activités ». Vous verrez également dans le document ce qui relève des obligations et ce qui, en revanche, ne relève que de la préconisation de notre part (mais qui s'appuie évidemment sur les versions précédentes des protocoles sanitaires ou sur des pratiques déjà mises en place assez simplement).

Avant de vous « plonger » dans le document, nous vous proposons de garder en tête plusieurs distinctions dans l'approche des questions :

- **La MJC a une responsabilité envers ses adhérents ET envers ses salariés.** Il y a donc des règles pour les adhérents et des règles pour les salariés.

- Les règles sont différentes en fonction des situations de risque : **activité dans la salle ET déplacement dans le bâtiment.**

De plus, chaque activité fait l'objet **de mesures spécifiques « adaptées »** à la pratique et au risque généré.

Bien sûr toutes ces dispositions sont valables en **ZONE VERTE**. Si le département passait en **ZONE ROUGE**, de nouvelles dispositions pourraient être mises en œuvre.

Pour ce qui concerne **les principes généraux**, il convient de systématiser un certain nombre de mesures :

- Aérer les salles entre chaque cours (ou toutes les deux heures en cas de groupes restant plusieurs heures dans la même salle).

- Demander aux adhérents de se laver les mains (savon + eau) entrée/sortie de salle et/ou, à défaut, avoir du gel hydroalcoolique à mettre à disposition.

- Avoir un stock de masques pour équiper les adhérents en cas d'oubli ou de détérioration.

- Privilégier l'usage de matériel individuel. Les adhérents apportent leur propre tapis, leur petit matériel.

Nous comptons sur votre coopération pour accompagner l'application de ces mesures et lutter ensemble contre la propagation du virus.

Chacun de vous aura donc à cœur de faire vivre son activité, en portant haut le sens et les valeurs soutenus par la MJC.

Nous vous remercions de communiquer auprès des adhérents fréquentant vos ateliers sur les points suivants :

- Démarrage des ateliers à partir du **Lundi 14 Septembre 2020**.
- Chaque atelier devra réunir un nombre minimum d'adhérents afin de pouvoir se poursuivre pendant toute la saison (cf. minimum d'inscrits sur plaquette de rentrée jointe)
- Les inscriptions débuteront à compter du Samedi 5 Septembre 2020 à la MJC de 9h30 à 11h30 puis aux jours et horaires suivants :
 - Les Lundis de Septembre de 14h30 à 16h30
 - Les Mardis de Septembre de 16h00 à 19H30

Par courrier : MJC Bussières – 158, rue du 19 Mars 1962 – 42510 Bussières

Par mail à l'adresse : coordination@mjcbussieres.com

Les dossiers d'inscription ainsi que les modalités seront en ligne et téléchargeables prochainement sur notre site internet : www.mjcbussieres.com

Toutes les inscriptions devront nous être retournées, accompagnées du règlement **avant le Vendredi 2 Octobre 2020**. Vous êtes en mesure de récupérer ces inscriptions et leurs paiements avant cette date (à déposer au bureau de la MJC si ouvert ou dans la boîte aux lettres) et passé cette date, responsables de refuser l'accès aux personnes n'ayant pas payé la cotisation annuelle à votre cours. Nous vous transmettrons au cours du mois de Septembre, la liste des inscrits à votre activité.

Nous vous invitons à venir récupérer à la MJC un paquet de plaquettes de la saison 2020-2021 ainsi que les documents d'inscription, que vous pourrez diffuser directement dans vos ateliers.

Infos pratiques à connaître :

Adhérer à la M.J.C

L'adhésion est valable du 01 Septembre 2020 au 31 Août 2021. Elle est obligatoire pour pouvoir participer aux activités. Elle permet de financer plus particulièrement la vie associative bénévole (réunions, formations, assurances...).

Son coût est fixé en Assemblée Générale :

- Adhésion Familiale : 20.00€
- Adhésion Individuelle : 15.00€
- Adhésion Jeunes //11-17 ans// : 6.00€
- Adhésion Réseau : 3.00€ *

*Pour les titulaires d'une carte d'adhésion dans une des autres MJC de la Loire

Cotisation :

Elle correspond à la participation individuelle de chaque adhérent aux frais d'organisation en incluant les salaires, achat de matériels, frais de gestion...

La cotisation est payable en 1 fois. Toutefois une facilité de paiement en 3 fois est accordée avec dépôt du règlement total dès l'inscription (1^{er} encaissement début Octobre, les suivants en Novembre et Décembre).

Toute année commencée est due et aucun remboursement en cours de saison n'est possible, sauf cas de force majeure (maladie, déménagement) sur justificatif écrit (tout trimestre commencé reste toutefois dû).

Essai d'une activité :

Pour la découvrir avant de s'engager pour le reste de l'année, l'essai d'une activité est possible **du 14 au 28 Septembre 2020**. Passé le 2 Octobre 2020, les adhérents ne pourront plus pratiquer votre activité sans avoir acquitté leur cotisation. Etant entendu que vous êtes partie prenante dans ce contrôle et dans l'incitation à ce que votre public transforme l'essai gratuit en adhésion ferme.

Vous trouverez en pièce jointe la plaquette de la nouvelle saison 2020-2021, l'invitation à l'Assemblée Générale de la MJC et le document spécifique à l'organisation de chaque activité pour une bonne réalisation dans les conditions et contraintes sanitaires du moment.

En attendant probablement de prochaines mesures, nous sommes à votre écoute. Un grand Merci à toutes et à tous pour votre engagement à nos côtés et votre énergie à œuvrer pour la MJC.

A très bientôt,

Pour la MJC
Delphine Baroux - Présidente